S.E.L.A.R.L. René PEDAILLE – Commissaire de justice

10 février 2025, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 10 février 2025, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société civile professionnelle « René PÉDAILLÉ, Huissier de justice associé », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Toulouse (Haute-Garonne), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « René PEDAILLE – Commissaire de justice »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
PEDAILLE René

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)